Pere-noel.fr contre Defense-consommateur : ODEBI a gagné... - 1/1

Père-Noel.fr renonce à ses cinq cents mille francs. Opération commericial ou ''geste de sympathie'' ?

Pere-Noel.fr a annoncé avoir trouvé un accord à l'amiable avec les deux responsables de l'association Defense-consommateur.org, Franz M. et Emmanuelle Chouteau, au terme duquel le cybermarchand renonce à exiger le paiement de l'amende de 80 000 euros (+ frais et intérêts) due par ces deux personnes suite à leur condamnation en mai dernier pour diffamation.

Franz et Emma peuvent dire merci à ODEBI et les signataires de la pétition (40.000 signatures) qui ont permis à l'association de mener à bien une politique de lobbying dont nous voyons actuellement les résultats : démission des péres Fur et arrét des poursuites.

Pour rappel, énormément de client (par rapport aux autre cyber-marchand) se plaignent de divers problèmes avec le cyber-marchand Père-Noël.fr (Article non livrée mais payé, article défécteux, non conforme à la commande....).

Un site de défense de consommateurs vous aide à régler vos litiges avec les cybers-marchand, c'est lesarnaques.com.

A noter que Père-Noël a annoncé avoir trouvé un accord à l'amiable avec les deux responsables de l'association Défense-consommteurs.org, association loi 1901, alors que le procès pour diffamation a été à l'encontre de Franz et Emma et non à l'encontre de l'association Défense-consommateurs !!!